

## VOYAGE A HELSINKI

La principale  
Marion GONTARD

Service  
Intendance

Dossier suivi par  
Mme Drissia GIRARD

Téléphone  
04 90 33 27 20

Courriel  
[Ges.clg.anne.frank@ac-aix-  
marseille.fr](mailto:Ges.clg.anne.frank@ac-aix-marseille.fr)

1 rue du Docteur Fleming  
84310 Morières les Avignon

### MARCHE PASSE SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE (MAPA)

#### Dépositaire de l'offre :

#### Etablissement :

**Collège Anne FRANK**  
**Esplanade du Collège**  
**1 Rue du Docteur Fleming**  
**84 310 MORIERES LES AVIGNON**  
**Téléphone : 04.90.33.27.20**  
**Mail : ges.clg.anne.frank@ac-aix-marseille**

**Pouvoir adjudicateur :** Marion GONTARD, Principale du Collège  
**Contact :** Drissia GIRARD, Adjointe Gestionnaire

#### Nature du marché :

Marché à procédure adaptée en application des articles L2123-1, R2123-4 et R2123-5 du Code de la commande publique (CCP 2019). Publication sur le site internet AJI (Association des Journées de l'Intendance).

#### Objet du marché :

- Transport en avion (aller-retour) dans le cadre d'un échange scolaire.

Départ : Aéroport de Marseille Provence

Destination : Aéroport d'HELSINKI VANTAA

Transfert en autocar Collège Anne FRANK (Morières-Lès-Avignon) – Aéroport Marseille Provence- Aller/retour

Transfert Aéroport Helsinki – centre-ville pour 3 accompagnateurs.

Hébergement pour les 3 accompagnateurs en demi-pension + repas froid le midi Ou Hébergement en appart hôtel

3 cartes de transport intérieur pour la ville d'Helsinki



Dates : du 25 janvier au 01 février 2024

Effectif prévu : 22 élèves et 3 accompagnateurs

Le nombre définitif de participants sera communiqué lors de l'adjudication du marché.

Le tarif devra être garanti jusqu'à la date des prestations.

La prestation doit obligatoirement respecter les exigences ci-dessous :

- Le départ du vol aller devra obligatoirement avoir lieu le matin (entre 6h et 12h) et celui du retour dans l'après-midi (à partir de 12h).
- Le vol pourra prévoir une escale, mais celle-ci ne devra pas excéder 3 heures et ne devra pas nécessiter de changer d'aéroport.
- Il sera prévu pour chaque participant un bagage en soute et un bagage en cabine, et cela sans surcoût ultérieur.

Chaque candidat pourra fournir plusieurs propositions.

**Assurances :**

Les assurances seront incluses et le détail des garanties précisant les conditions d'annulation sera joint à la proposition.

Les candidats préciseront les conditions particulières de report ou d'annulation en cas de décision par les autorités d'interdiction des voyages scolaires à l'étranger durant la période prévue (risque attentat élevé, menace sanitaire...).

**Références exigées :**

La proposition des candidats satisfera aux normes applicables en France et en Europe, en particulier celles applicables aux transports scolaires et aux transports aériens.

**Dépôt et présentation des candidatures :**

Le dépôt des candidatures doit impérativement intervenir avant : **le mardi 28 novembre 2023 à 12h00.**

Toute candidature reçue après cette date sera rejetée.

Le dossier de candidature comprendra :

- Le présent avis valant cahier des charges signé en dernière page par le candidat.
- Un projet de contrat précisant les prestations proposées et leur coût.
- Le détail des garanties prévues dans le contrat d'assurance.
- Tout autre document que le candidat jugera utile.

Les offres déposées seront présentées en langue française et exprimées en euros, toutes taxes comprises.



Elles feront apparaître :

- Le coût par participant, accompagnateurs compris (pas de gratuité pour ceux-ci).
- Le nombre de participants minimum permettant d'établir le tarif proposé.

Les candidatures devront être adressées :

- Sur la plateforme AJI

La commission d'appel d'offres se tiendra à partir du 28 novembre 2023.

**Engagement :**

Les candidats déposant une offre s'engagent à disposer des réservations nécessaires jusqu'à la date de signature du contrat. Cette signature ne pourra intervenir que lorsque tous les élèves seront inscrits.

**Critères d'attribution du marché :**

Prix : 70 %

Qualité des prestations : 30 %

**Modalités de règlement :**

Le règlement s'effectuera par mandat administratif, conformément aux règles de la comptabilité publique.

Les factures seront déposées sur la plateforme CHORUS PRO sous le SIRET n°200 020 600 00017.

**Résiliation du marché :**

L'établissement se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation sans que les candidats puissent demander une quelconque indemnité.